

Bienvenue dans les écoles d'Arvière-en-Valromey



**PS-MS-GS**  
**Ecole Maternelle  
de Brénaz**



45, rue de l'Ecole  
**Brénaz**  
01260 ARVIERE-EN-VALROMEY  
04.79.87.54.12  
[ce.0010226r@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010226r@ac-lyon.fr)

**CP-CE1-CE2-CM1-CM2**  
**Ecole Élémentaire  
de Virieu-le-Petit**



45A, rue de l'Église  
**Virieu-le-Petit**  
01260 ARVIERE-EN-VALROMEY  
04.79.87.50.64  
[ce.0010225p@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010225p@ac-lyon.fr)

## Présentation du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Le notre est dit « dispersé » car il y a deux écoles dans deux communes différentes.

Les maternelles vont à l'école de Brénaz et les CP-CE1-CE2-CM1-CM2 à l'école de Virieu-le-Petit.

Nous accueillons les enfants habitant d'Arvière-en-Valromey : Brénaz, Chavornay (en partie), Lochieu et Virieu-le-Petit ainsi que ceux du hameau de Sothonod (Songieu).

Certains enfants peuvent venir également d'autres communes si celles-ci accordent une dérogation (Belmont-Luthézieu, Champagne-en-Valromey...).

Les écoles du RPI sont des écoles publiques dont les enseignements dispensés suivent les programmes de l'Éducation Nationale consultables en suivant ce lien : <https://www.education.gouv.fr/programmes-scolaires-41483>

## Présentation de l'équipe pédagogique

### **A Brénaz :**

Directrice et enseignante : Perrine HULLO (3 jours par semaine, Pauline TERASSE en 2019-2020 l'enseignant.e qui complètera en 2020-2021 sera nommé.e en juin)

ATSEM : Laurence FARGETTE

Petite, Moyenne et Grande Section de maternelle

### **A Virieu-le-Petit :**

Directrice : Laure MOLINIER

Classe des CP, CE1, CE2 : Maïté TERMIER pour 2019/2020 - Enseignant.e 2020-2021 nommé.e d'ici la fin de l'année scolaire

Classe des CE2,CM1 et CM2 : Laure MOLINIER

## Inscriptions

1/ En tout premier lieu, prendre contact avec la mairie d'Arvière-en-Valromey.

2/ Suite à l'inscription en mairie, prendre ensuite contact rapidement avec la directrice de l'école de scolarisation de votre enfant avec les justificatifs suivants :

- Fiche d'inscription en mairie
- Certificats de vaccination pour les vaccins obligatoires
- Livret de famille
- Certificat de radiation si l'élève était scolarisé dans une autre école au préalable.

## Organisation de la semaine

### A l'école de Brénaz

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8h30-11h45 et 13h45 – 16h30

Avec un accueil de 8h20 à 8h30 et de 13h35 à 13h45.

Les accueils se font en classe pour permettre à l'enfant une transition la plus en douceur possible entre la maison et l'école. Des rituels étant mis en place pour que l'enfant entre tranquillement dans son rôle d'élève.

A la sortie, les enfants sont confiés aux parents ou uniquement à des personnes mandatées par ceux-ci (soit inscrits dans la fiche de renseignements distribuée en début d'année soit grâce à un mot dans le cahier de liaison).

### A l'école de Virieu-le-Petit

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8h45-12h et 13h30 – 16h15

Avec un accueil de 8h35 à 8h45 et de 13h20 à 13h30.

Les enfants peuvent rentrer chez eux seuls à partir de 6 ans.

L'accueil du matin a lieu en classe, celui de l'après-midi dans la cour de récréation.

## Cantine et Garderie :

Gaëlle VUILLERMET en est chargée, elle est aidée de Lucie LYVET ou Sophie AUDERGON.

Les horaires de la garderie : de 7h / à 18h à Virieu-le-Petit.

Elle est gérée par la mairie de Virieu-le-Petit (04.79.87.62.61 ou Gaëlle : 06.75.31.36.85). Les inscriptions se font par mail : [cantine@virieu-le-petit.fr](mailto:cantine@virieu-le-petit.fr).

Le tarif de la cantine est de 4,84€ par repas, encadrement compris.

Le tarif de la garderie est de 2 euros de l'heure (fonctionnement par tranches de 30 minutes).

## Fréquentation scolaire

*« Pour les enfants inscrits à l'école et ayant six ans révolus, la fréquentation scolaire est obligatoire que ce soit à l'école maternelle ou à l'école élémentaire. [...] L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour l'acquisition des apprentissages »* - extrait du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires.

Article L131-8 – « *Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.* »

Ainsi, vous devez faire connaître le motif de l'absence de votre enfant en téléphonant (laisser un message en cas de non-réponse) dès le début de la première demi-journée d'absence.

Pour information, les absences injustifiées sont comptabilisées et transmises à l'Inspection académique.

Les départs anticipés en vacances ne sont pas un motif légitime d'absence et, comme tout autre type d'absence, doivent être soumis à l'autorisation de la directrice pour les absences inférieures à 2 jours, ou à celle de L'Inspecteur de L'Éducation Nationale (absences supérieures à 2 jours) par le biais d'un formulaire disponible auprès de la directrice de l'école.

## Santé

Un Plan d'Accueil Individualisé est établi à chaque rentrée scolaire pour les enfants ayant un traitement régulier pour une maladie chronique ou une allergie.

Aucun médicament (même de l'homéopathie) ne peut être donné à un enfant.

Un traitement ponctuel peut être donné à un enfant qu'à condition d'avoir une ordonnance.

Nous vous invitons d'ores et déjà à réfléchir à un mode de garde au cas votre enfant serait malade ou s'il a été malade la nuit précédente.

Nous vous demandons, dans l'intérêt de tous, de ne pas mettre votre enfant à l'école en cas de température, de suspicion de grippe ou de gastro-entérite, et ce, même si votre enfant a « très envie de venir à l'école ».

Soyez vigilant sur la propagation des poux et lentes : vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant, traiter (pensez également à la literie et aux voitures) le plus tôt possible et prévenez l'enseignant de votre enfant.

En maternelle, en cas « d'accident » un change sera fourni à votre enfant, merci de bien penser à nous le rapporter le plus rapidement possible.

Pour les petites sections (et les moyennes sections en ayant besoin), nous vous conseillons de mettre dans le cartable un change complet. Les accidents étant plus fréquents, il est bien plus agréable pour eux de porter leurs propres vêtements.

### **Conseil d'école**

Il se réunit trois fois par an. Il répond aux questions liées au fonctionnement, à la sécurité, au règlement intérieur, au projet d'école, aux sorties.

Il réunit les représentants des communes ayant des enfants scolarisés dans le RPI, de la Communauté de Communes du Valromey, les délégués départementaux de l'Education Nationale, les enseignantes et directrices, les représentants des parents d'élèves.

C'est une instance essentielle du fonctionnement des écoles.

L'ordre du jour est transmis une quinzaine de jours auparavant et toutes les familles reçoivent un compte-rendu de cette réunion.

N'hésitez pas à contacter les délégués de parents si vous souhaitez qu'un point supplémentaire soit abordé.

### **Election des représentants de parents d'élèves**

Chaque parent peut se présenter pour être représentant de parent d'élèves.

Il y a au moins un parent délégué élu dans chacune des écoles au mois d'octobre.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative.

### **Liaison école / maison**

Les écoles du RPI fonctionnent avec un cahier de liaison numérique sur Beneylu School.

Il s'agit d'un site 100% sécurisé, conforme aux recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale et particulièrement adapté aux enfants.

Cet ENT est entièrement sécurisé, c'est-à-dire qu'il n'est pas visible par un utilisateur qui n'a ni identifiant, ni mot de passe.

Pour se connecter, chaque parent disposera d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Comme la charte de l'internet l'indique, les directrices sont responsables de tout ce qui sera publié sur cet ENT (articles, commentaires...) ainsi les enseignants en sont les modérateurs et ont accès à tous les messages (des enfants), commentaires envoyés qu'ils autorisent ou non à la publication.

## **Le Sou des Ecoles**

C'est une association de parents d'élèves des écoles du RPI, bénévoles. Le Sou organise des manifestations qui permet de financer les sorties et projets de l'année.

Une cotisation vous est demandée en début d'année scolaire, une assemblée générale a lieu également en début d'année pour renouveler les membres du bureau, voter le budget de l'année précédente et présenter les projets de l'année.

## **Les transports (possibles à partir de 3 ans révolus)**

Il est pris en charge par la région Auvergne Rhône-Alpes, et, pour l'instant, sans charge financière pour les familles.

Nous avons deux transporteurs :

Régie des Transports de l'Ain (« Taxi blanc de 22 places) ;

Taxis Morland (« Taxi rouge » de 11 places)

Les horaires des points de ramassage sont consultables sur le site des transports de la Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/370-ain.htm>

Si votre enfant fréquente les transports scolaires pour la première fois, ou s'il change d'école (même entre Brénaz et Virieu-le-Petit) vous devez l'inscrire par internet (campagne d'inscription débutant fin mai en général).

*Tous les enfants fréquentant l'école de Brénaz doivent être inscrits aux transports scolaires en cas de besoin pour la cantine.*

## La rentrée : mardi 1er septembre 2020

Les horaires d'accueil sont les mêmes que d'habitude de la Moyenne section au CM2 (8h20 à Brénaz, 8h45 à Virieu-le-Petit).

Pour les Petites sections, une rentrée échelonnée est organisée :

C'est la première rentrée pour votre enfant : il va vivre de nombreux événements, petits ou grands :

- Se séparer de vous, rencontrer de nouveaux camarades, entrer tout doucement en contact avec un nouvel environnement,
- Explorer la classe, s'engager dans des activités,
- Apprendre à partager l'espace, l'attention des adultes, les jeux, les histoires.

Nous proposons aux parents de petite section qui le peuvent, de venir à 9h30, pour permettre un accueil un peu plus serein des enfants.

Si cela n'est pas possible, vous pouvez bien évidemment venir dès 8h30 ou confier votre enfant aux transporteurs.

Vous pourrez prendre le temps de rester un peu avec votre enfant pour une séparation le plus en douceur possible pour vous et votre enfant.

L'enseignante sera là, avec L'ATSEM pour rassurer votre enfant, l'aider à vivre au mieux ce moment angoissant de séparation. De votre côté, vous pouvez l'aider en ne faisant pas durer le temps de séparation, en lui expliquant d'avance ce qui va se passer : « je vais te dire au-revoir et je reviens tout à l'heure » et en étant positif.

Pour préparer votre enfant à sa première rentrée scolaire vous pouvez :

- l'habituer tout doucement à la séparation,
- l'aider à prendre de l'autonomie (se chausser et s'habiller seul...),
- lui raconter des histoires, lui lire des livres sur l'école, sur la séparation et les retrouvailles (ex : Tchoupi, Petit ours brun...).

## Vacances scolaires 2020-2021

Rentrée scolaire des élèves, reprise des cours : mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 17 octobre 2020

Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 19 décembre 2020

Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 6 février 2021

Reprise des cours : lundi 22 février 2021

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 10 avril 2020

Reprise des cours : lundi 26 avril 2021

Vacances d'été : Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

## Le matériel à apporter :

Le jour de la rentrée, l'école vous demandera de remplir une fiche de renseignements et une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident), à jour de validité.

### A l'école de Brénaz :

- **Une photo pour les PS** (avec le nom marqué au dos, à déposer avant le vendredi 3 juillet 2020) ;
- Une paire de chaussons qui tient aux pieds,
- Deux boîtes de mouchoirs
- Un gobelet en plastique rigide,
- Pour la sieste (PS/MS) : un drap house, une couverture, un oreiller ou **un sac de couchage (de préférence)**.
- Un **petit** sac à dos ou un **petit** cartable pouvant contenir un cahier A4. **Attention par manque de place les cartables à roulettes ne sont pas admis.**

Pas de panique si tout n'est pas là le premier jour.

Le doudou est le bienvenu à l'école !

Merci de noter le matériel apporté au nom de votre enfant.

### À l'école de Virieu-le-Petit :

- Une paire de chaussons **qui tient aux pieds**, de ce type : Les chaussons qui ne tiennent pas aux pieds seront refusés.
- Deux boîtes de mouchoirs
- Un gobelet en plastique
- Une trousse (les stylos et autres fournitures scolaires seront fournis par l'école)
- Un compas (à partir du CE2) en métal de préférence.
- Un agenda (plutôt qu'un cahier de textes).



Merci de noter tout le matériel apporté au nom de votre enfant.

**Pour les deux écoles, l'ensemble des autres fournitures (stylos, cahiers, livres, matériel d'art, etc...) est financé par la mairie d'Arvière-en-Valromey.**